

Exemplaire à conserver :

Charte du joueur, du parent et de l'entraîneur

La charte de l'USJ Volley Ball c'est un ensemble de droits, d'engagements et de règles de vie à respecter.

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en générale, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle intègre le fait majeur qu'une école possède, par définition, une vocation éducative. Dans le domaine du sport, domaine idéalisé par les enfants, cette vocation éducative se doit d'être encore plus exemplaire. Cette charte exprime donc concrètement les attitudes et comportements à adopter.. Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur niveau, notre école de Volley.



Charte du parent

▪ **Le parent a le droit :**

D'avoir de bonnes conditions d'accueil au sein du club.

D'accompagner le plus souvent possible les enfants aux entraînements et aux tournois.

De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne.

D'être écouté par l'encadrement du club.

D'être informé dans les meilleurs délais , concernant le bon déroulement des activités de la section.

▪ **Le parent s'engage à :**

Respecter les enfants, les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants.

Être un supporter poli et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre, l'essentiel étant le plaisir que prennent les enfants en pratiquant leur sport favori dans un esprit de bonne camaraderie.

Aider les enfants à accepter les contraintes d'un sport collectif.

Veiller à l'assiduité et la ponctualité de l'enfant.

Participer aux déplacements de son équipe.

S'informer régulièrement sur les activités du club par les moyens dont il dispose.

Accompagner son ou ses enfants jusqu'à l'intérieur du complexe.

Récupérer son ou ses enfants à l'heure de sortie et de retour de compétition.

Participer, lors de rencontres à domicile et selon ses compétences à la mise en place des installations, du goûter et du rangement ...

Être à jour de ses cotisations et démarches administratives.

Charte du joueur

▪ **Le joueur a le droit :**

De s'amuser, jouer et prendre du plaisir .

À la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

De bénéficier d'une attitude exemplaire de ses entraîneurs, dirigeants, partenaires et adversaires.

De participer à des compétitions adaptées à son niveau

De pratiquer son sport en toute sécurité.

De ne pas être un champion.

▪ **Le joueur s'engage à :**

Être respectueux des règles du jeu et de son environnement (encadrant, adversaires, lieux, matériel, arbitres...).

Être assidu et ponctuel aux entraînements et aux tournois pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe et prévenir en cas d'absence.

Se comporter de manière responsable et avec fair play.

Être à jour de ses cotisations et démarches administratives.

Respecter les règles et les valeurs du Volley et du club.

Assurer au moins un arbitrage et/ou un encadrement par an.

Aider à l'organisation d'au moins une manifestation du club.

Participer à l'installation et au rangement du matériel.

Charte de l'entraîneur

▪ **L'entraîneur s'engage à :**

Être présent et ponctuel et prévenir en cas d'absence.

Respecter les règles et l'institution (arbitres, adversaires, entraîneurs ...).

Être à l'écoute des joueurs et des parents.

Respecter la dignité des joueurs.

Faire respecter la dite « Charte ».

L
A
C
H
A
R
T
E

Exemplaire à signer et à rendre en même temps que les papiers de licence :

Charte du joueur, du parent et de l'entraîneur

La charte de l'USJ Volley Ball c'est un ensemble de droits, d'engagements et de règles de vie à respecter.

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en générale, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle intègre le fait majeur qu'une école possède, par définition, une vocation éducative. Dans le domaine du sport, domaine idéalisé par les enfants, cette vocation éducative se doit d'être encore plus exemplaire. Cette charte exprime donc concrètement les attitudes et comportements à adopter.. Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur niveau, notre école de Volley.



Charte du parent

▪ **Le parent a le droit :**

D'avoir de bonnes conditions d'accueil au sein du club.

D'accompagner le plus souvent possible les enfants aux entraînements et aux tournois.

De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne.

D'être écouté par l'encadrement du club.

D'être informé dans les meilleurs délais , concernant le bon déroulement des activités de la section.

▪ **Le parent s'engage à :**

Respecter les enfants, les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants.

Être un supporter poli et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre, l'essentiel étant le plaisir que prennent les enfants en pratiquant leur sport favori dans un esprit de bonne camaraderie.

Aider les enfants à accepter les contraintes d'un sport collectif.

Veiller à l'assiduité et la ponctualité de l'enfant.

Participer aux déplacements de son équipe.

S'informer régulièrement sur les activités du club par les moyens dont il dispose.

Accompagner son ou ses enfants jusqu'à l'intérieur du complexe.

Récupérer son ou ses enfants à l'heure de sortie et de retour de compétition.

Participer, lors de rencontres à domicile et selon ses compétences à la mise en place des installations, du goûter et du rangement ...

Être à jour de ses cotisations et démarches administratives.

Charte du joueur

▪ **Le joueur a le droit :**

De s'amuser, jouer et prendre du plaisir .

À la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

De bénéficier d'une attitude exemplaire de ses entraîneurs, dirigeants, partenaires et adversaires.

De participer à des compétitions adaptées à son niveau

De pratiquer son sport en toute sécurité.

De ne pas être un champion.

▪ **Le joueur s'engage à :**

Être respectueux des règles du jeu et de son environnement (encadrant, adversaires, lieux, matériel, arbitres...).

Être assidu et ponctuel aux entraînements et aux tournois pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe et prévenir en cas d'absence.

Se comporter de manière responsable et avec fair play.

Être à jour de ses cotisations et démarches administratives.

Respecter les règles et les valeurs du Volley et du club.

Assurer au moins un arbitrage et/ou un encadrement par an.

Aider à l'organisation d'au moins une manifestation du club.

Participer à l'installation et au rangement du matériel.

Charte de l'entraîneur

▪ **L'entraîneur s'engage à :**

Être présent et ponctuel et prévenir en cas d'absence.

Respecter les règles et l'institution (arbitres, adversaires, entraîneurs ...).

Être à l'écoute des joueurs et des parents.

Respecter la dignité des joueurs.

Faire respecter la dite « Charte ».

L
A
C
H
A
R
T
E

Signature du parent

Pour le comité
Le Président,

Signature du licencié :

Pour le comité
Le Président,